

CONTRAT DE LOCATION DE LOGEMENT NU

LOGEMENT LIBRE

CONDITIONS PARTICULIERES

Référence contrat : **81603**

ARTICLE 1 - DESIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre :

FONCIERE CRONOS, société par actions simplifiée au capital de 62 100 167,00 €, dont le siège social est situé **6, place de la Pyramide – Tour Majunga – La Défense 9 - 92800 PUTEAUX** immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 884 884 701,

Représentée par son mandataire, In'li Property Management, ci-après désignée « In'li Property Management », au capital de 225 000,00€ dont le siège social est situé Tour Ariane – 5 place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, R.C.S. Nanterre 712 049 774, titulaire de la carte professionnelle « Gestion Immobilière » n° CPI 9201 2018 000 036 342, Garantie financière sous la forme d'un cautionnement bancaire n°DCO7273414 par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels dont le siège social est sis Allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON, R.C.S. Brest B378.398.911 pour un montant de 820.000,00€

Représentée par Madame Marie LEFEBVRE SOUCE, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée le « *Bailleur* », d'une part,

ET :

Mr Alaeddinne WERFELLI

Né le 01/07/1990

Domicilié à la signature du présent bail :

112 RUE SAINT DENIS BAT A

92700 COLOMBES

Mme Mariem MEJRI

Née le 07/12/1991

Domiciliée à la signature du présent bail :

112 RUE SAINT DENIS BAT A

92700 COLOMBES

Adresse électronique : werfellialaa@gmail.com

agissant solidairement, ci-après désignés ensemble les « **Locataires** » et, chacun pris séparément, d'autre part.

ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

Nature du local principal : Appartement

Adresse : 10 RUE SADI CARNOT 92000 NANTERRE

Immeuble : 4400	Bâtiment : A	Escalier : A001
Logement n° : 1991	Etage : 02	Porte n° : 010
Type : 3 pièces	Surface habitable : 60,00 m ²	Nombre de pièce principale : 3

Type d'habitat : immeuble collectif / maison individuelle

Régime juridique de l'immeuble : mono-propriété / copropriété

Période de construction : avant 1949 / de 1949 à 1974 / de 1975 à 1989 / de 1989 à 2005 /
 depuis 2005

Autres annexes : cave n° : ...10 lot n° : / jardin / terrasse / balcon / loggia

Éléments d'équipements du logement : détecteur de fumée

Modalité de production du chauffage : individuel / collectif

Modalité de production d'eau chaude sanitaire : individuelle / collective

Destination des locaux :

Les locaux loués sont destinés à un usage exclusif d'habitation dans les conditions d'occupation précisées à l'article 6 des Conditions Générales.

Parties et équipements privatifs :

Nature du local associé : Parking int. en sous-sol n° 19

Numéro de lot : 2030

Ce local est obligatoirement loué avec le logement ci-dessus dont il est indissociable.

Le Locataire reconnaît qu'il ne pourra mettre fin à la seule location de ce local associé, indépendamment de la location du logement principal.

Nature du local associé : cave n° 10

Numéro de lot :

Ce local est obligatoirement loué avec le logement ci-dessus dont il est indissociable.

Le Locataire reconnaît qu'il ne pourra mettre fin à la seule location de ce local associé, indépendamment de la location du logement principal.

Parties et équipements communs :

Espaces verts Garages à vélo Local Poussettes Local Poubelles

Tour Ariane – 5, place de la Pyramide – 92088 Paris La défense Cedex

Page 2 sur 17

Tél. 01 76 24 14 14 – mail : serviceclients@inlipm.fr

SAS au capital de 225.000 € - 712.049.774 R.C.S. Nanterre

Carte professionnelle « gestion Immobilière » n° CPI 9201 2018 000 036 342 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France
Garantie financière ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, sis allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

7.07

Aw cl

Equiperment d'accès aux technologies de l'information et de la communication :

Antenne TV Câble Fibre optique Réseau internet

Le Locataire déclare connaître parfaitement les lieux loués pour les avoir vus et visités.

Immeuble de moins de 10 ans : L'immeuble dans lequel les locaux loués sont situés ayant été achevé ou rénové depuis moins de 10 ans, le Locataire s'engage à informer dans les meilleurs délais des désordres qu'il pourrait constater dans les locaux loués ou dans les parties à usage commun de l'immeuble, de telle sorte que le Bailleur puisse exercer dans les meilleurs délais les garanties légales et conventionnelles dont il pourrait bénéficier.

Le Locataire s'engage par ailleurs à laisser libre accès aux locaux loués au Bailleur, ses prestataires, entreprises, assureurs ou autres experts ou encore le vendeur auprès duquel il a acquis l'immeuble, afin de permettre la constatation des éventuels désordres, la réalisation des éventuelles diligences et travaux de levée des réserves ou de réparation des désordres, que ceux-ci soient constatés dans les locaux loués ou plus largement dans l'immeuble.

ARTICLE 3 - DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de six (6) ans à compter du **16 février 2022 et expire le 15 février 2028**. Il sera résilié, reconduit ou renouvelé dans les conditions précisées aux articles 7 et 8 des Conditions Générales.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

Les parties conviennent des conditions financières suivantes :

4.1. Loyer

A la date de la signature du présent contrat, le montant de l'échéance mensuelle est payable à **Terme d'Avance le premier jour de chaque mois**. En plus du loyer, le Bailleur est fondé à demander au Locataire le remboursement d'un certain nombre de dépenses appelées charges locatives, dans les conditions précisées à l'article 10 des Conditions Générales.

Il est fixé à 1092,66 € (mille quatre-vingt douze euros 66 centimes euros) dont détail ci-après :

Loyer principal	932,24 €
Loyer stationnement	71,54 €
Provisions locatives	70,41 €
Provisions ascenseurs	16,68 €
Provisions stationnement	1,79 €
TOTAL	1092,66 €

4.2. Modalités particulières de fixation initiale du loyer

Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant maximum d'évolution des loyers à la relocation : *Non* ;

Le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral : *Non* ;

Montant du loyer de référence : [...] €/m2 ;
Montant du loyer de référence majoré : [...] €/m2 ;
Le cas échéant, Complément de loyer : SANS OBJET.

Locataire a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du bail] Informations relatives au loyer du dernier Locataire : montant du dernier loyer appliqué au précédent Locataire : 932.24 €, date de versement : 05/11/2021 et date de la dernière révision du loyer : 01/01/2021

4.3. Modalités particulières de fixation du loyer renouvelé

Modalités de réévaluation d'un loyer manifestement sous-évalué : néant
Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuelle : néant.
Modalité d'application annuelle de la hausse : néant

4.4 Modalités de révision du loyer

Le loyer sera révisé chaque année le **1^{er} janvier** en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL : **2^{ème} trimestre de l'année précédente**), conformément à l'article 9 des Conditions Générales.

ARTICLE 5 – TRAVAUX

Montant et nature des travaux d'amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués dans les locaux loués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement : néant

Le Locataire est informé de l'intention du Bailleur de réaliser un ensemble de travaux tant dans les parties privatives que dans les parties communes de l'ensemble immobilier dont dépendent les locaux loués. Le calendrier de réalisation desdits travaux ainsi que leur descriptif sommaire sera communiqué avant le début des travaux par voie d'affichage ou information individuelle.

Aucune forme d'indemnisation ne pourra être demandée par le Locataire en raison de travaux d'une durée inférieure à vingt-et-un jours.

ARTICLE 6 - DEPOT DE GARANTIE

Le Locataire verse au Bailleur, à titre de dépôt de garantie, la somme **1003,78 €** (mille trois euros 78 centimes euros) dont détail ci-après :

Dépôt garantie logement	932,24 €
Dépôt garantie stationnement	71,54 €
TOTAL	1003,78 €

ARTICLE 7 – CAUTIONNEMENT

Le présent contrat de location est garanti : néant
par : néant

demeurant au jour de signature du présent contrat : néant

en vertu d'un acte de cautionnement annexé aux présentes, destiné à garantir la bonne exécution de ce contrat et de ses suites.

ARTICLE 8 – CLAUSE RESOLUTOIRE

Le présent contrat pourra être résilié immédiatement et de plein droit dans les conditions prévues à l'article 18 des Conditions Générales.

ARTICLE 9 – REGIME LOCATIF SPECIFIQUE

NEANT

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES

Le Bailleur dans le cadre de la mise en place et de la conclusion du contrat de location met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant les candidats et les locataires dans les conditions par la « Politique de protection des données » d'in'li Property Management également accessible sur le site internet du bailleur à l'adresse suivante : inli.fr.

Le Bailleur, conformément à son obligation d'information prévue par les articles 13 et 14 du Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679 (« RGPD »), soumet aux candidats et locataires ladite « Politique de protection des données » lors de la signature du bail.

Les candidats et locataires s'engagent, avant de signant le présent contrat de location, à prendre connaissance de cette « Politique de protection des données » et à adresser toute question ou réclamation qu'ils pourraient avoir au Délégué à la Protection des Données Personnelles d'in'li Property Management aux coordonnées indiquées dans ladite politique. La signature du présent contrat de location vaut acceptation de ladite « Politique de protection des données » par les parties.

En cas de modification de la « Politique de protection des données », celle-ci sera de nouveau portée à votre connaissance en vous indiquant les modifications intervenues notamment par courrier électronique, sur notre site internet ou dans votre quittance/avis d'échéance.

ARTICLE 11 – PREFERENCES POUR LES MOYENS DE CONTACT AUTRE QUE COURRIER POSTAL PENDANT LA VIE DU BAIL

Pour adresser des informations en relation avec l'exécution du contrat de location au Locataire, celui-ci souhaite être contacté par le moyen suivant de préférence :

- par mail, sur celui renseigné lors du dépôt de candidature
- par mail et sms, sur l'adresse et/ou le numéro suivant :

ARTICLE 12 – INFORMATIONS COMMERCIALES ET OFFRES POUR DES SERVICES ET PRODUITS COMPLEMENTAIRES

Sauf opposition de votre part (en cochant la case correspondante ci-dessous), vous acceptez de recevoir des informations commerciales et des offres pour des services et produits complémentaires proposés par in'li Property Management votre mandataire agissant pour le compte du bailleur :

- par mail, sur celui renseigné lors du dépôt de candidature
- par sms, sur celui renseigné lors du dépôt de candidature
- par mail et sms, sur l'adresse et/ou le numéro suivant :
- Je ne souhaite pas recevoir des informations commerciales et des offres pour des services et produits complémentaires proposés par in'li Property Management

Selon le choix manifesté en cochant les cases correspondantes ci-dessous, le locataire est également susceptible de recevoir des informations commerciales et des offres pour des services et produits complémentaires proposés par des partenaires d'in'li Property Management :

- J'accepte de recevoir des informations et offres commerciales des partenaires d'in'li Property Management.
- Je ne souhaite pas recevoir des informations et offres commerciales des partenaires d'in'li Property Management.

ARTICLE 13 – DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Le Bailleur remet à la signature du présent bail au Locataire un dossier de diagnostics techniques comprenant selon les caractéristiques de l'immeuble tout ou partie des documents ci-dessous indiqués et plus spécifiquement visés dans la liste des annexes au contrat de location :

[X] **Etat des risques et pollution** : Conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du Code de l'environnement, un Etat des Risques et Pollution (ERP) établi depuis moins de six (6) mois, daté de ce jour et signé est annexé au présent bail. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de cet état par la lecture qu'il a faite lui-même et déclare faire son affaire personnelle des risques éventuels liés à cette situation. Il décharge, en conséquence le Bailleur de toute responsabilité quelconque à ce sujet.

[X] **Diagnostic de performance énergétique** Est également annexé aux présentes le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) relatif aux locaux loués, tel qu'il est prévu à l'article L.134.1 du code de la construction et de l'habitation et à l'article 3-3 1° de la loi du 6 juillet 1989 ; le Locataire reconnaît avoir pris connaissance de ce document et ne peut se prévaloir à l'encontre du Bailleur des informations qui y sont contenues, ledit Diagnostic de Performance Energétique n'ayant qu'une valeur informative.

[] **Constat de risque d'exposition au plomb** : Conformément aux dispositions de l'article L.1334-7 du Code de la Santé Publique, et eu égard au fait que les locaux loués sont situés dans un immeuble construit avant le 1^{er} janvier 1949, un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) est annexé aux présentes, ce dont le Locataire lui donne acte et se déclare parfaitement avisé des risques qui en résultent éventuellement. *[Pour tout immeuble construit avant le 1^{er} janvier 1949]*

[X] **Diagnostics amiante** : Dans l'attente de la parution du décret visé au point 3° de l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989, le Bailleur informe le Locataire qu'en application des obligations réglementaires, il a fait établir un dossier technique amiante au titre de l'immeuble, ainsi qu'un repérage amiante des parties privatives. Il remet ce jour en annexe du présent bail une fiche récapitulative du dossier technique amiante pour les parties communes conforme à l'article R.1334-29-5, 4° du code de santé publique et le rapport de repérage amiante des parties privatives constitutif du diagnostic amiante des parties privatives (DAPP) au titre du logement loué conforme à l'article R.1334-29-4 du code de santé publique, ce dont le Locataire lui donne acte et se déclare parfaitement avisé des risques qui en résultent éventuellement. *[Pour tout immeuble construit avant le 1^{er} juillet 1997].*

[] **Installations intérieures de gaz** : Est également annexé aux présentes, l'état de l'installation intérieure gaz, prévu à l'[article 3-3 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989](#) et au Décret n°2016-1104 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure de gaz dans les logements en location. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance de ce document et se déclare parfaitement avisé des risques qui en résultent éventuellement. *[Pour les locaux d'habitation comportant une installation intérieure de gaz en fonctionnement et qui a été réalisée depuis plus de quinze ans ou dont le dernier certificat de conformité date de plus de quinze ans au jour de signature]*

[X] **Installations intérieures d'électricité** : Est également annexé aux présentes, l'état de l'installation intérieure d'électricité, prévu à l'[article 3-3 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989](#) et au Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance de ce document se déclare parfaitement avisé des risques qui en résultent éventuellement. *[Pour les locaux d'habitation comportant une installation intérieure d'électricité qui a été réalisée depuis plus de quinze ans au jour de signature]*

ARTICLE 14 - CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT et ANNEXES

Le (ou les) signataire(s) du présent contrat déclare(nt) avoir pris expressément connaissance (i) des Conditions Générales du bail et (ii) des différentes autres annexes au contrat. L'ensemble de ces documents forme un tout indivisible et indissociable qui constitue le contrat de bail. La liste des annexes au contrat de bail est dressée en tête des annexes.

Le locataire reconnaît qu'en cas de contradiction entre les Conditions Générales du bail et les Conditions Particulières, les stipulations des présentes Conditions Particulières prévaudront.

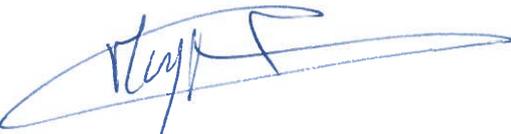
Fait en deux exemplaires originaux, à PARIS LA DÉFENSE CEDEX, le 16/02/2022

LE LOCATAIRE

Alaaeddine WERFELLI

Je suis approuvé


Mariam MEJRI

Je suis approuvée


LE BAILLEUR

Marie LEFEBVRE SOUCE

in'li Property Management

in'li Property Management
Tour Ariane
5, place de la Pyramide
92088 La Défense Cedex
Tél.: 01 76 24 14 14
712 049 774 RCS Nanterre



17.17

DOCUMENTS REMIS LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL

Le dossier d'entrée dans les lieux le contrat de bail et des annexes. Les annexes au bail se trouvent également sur la clé USB qui vous est remise aujourd'hui.

Les documents suivants s'y trouveront :

- Les Conditions Générales du contrat de location
- L'état des lieux d'entrée
- La notice d'information prévue par l'article 3 de la loi du 6 juillet 1989 (arrêté du 29 mai 2015 modifié)
- Le Dossier de diagnostics techniques comprenant l'ensemble des éléments requis au titre de l'article 3-3 de la loi du 6 juillet 1989 (et, en particulier, les annexes identifiées à l'article 13 du bail)
- Les références de loyers, le cas échéant
- L'extrait du règlement de copropriété (précisant notamment les quotes-parts de parties communes affectées aux locaux loués), le cas échéant
- Le Règlement intérieur de l'immeuble, le cas échéant
- Le conventionnement APL, le cas échéant
- La grille de vétusté, le cas échéant
- L'accord collectif de location, le cas échéant
- Les consignes de sécurité, le cas échéant
- Le document de présentation de la politique de protection des données d'IN'LI PROPERTY MANAGEMENT

Prénom - NOM : Alaaeddine WERFELLI

Mariem MEJRI

Date :

16/02/2022

Signature :



En tant que responsable de traitement, in'li PROPERTY MANAGEMENT opère des traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la signature du bail et de son exécution.

Vous disposez dans les conditions légales et réglementaires notamment prévues par la Loi informatique et liberté modifiée et par le Règlement (UE) 2016/679 et, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement.

Vous disposez également du droit de communiquer à in'li PROPERTY MANAGEMENT des directives post-mortem particulières et générales quant à la conservation, la communication et l'effacement de ses données.

Les directives post-mortem spécifiques, ainsi que les droits précités, peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données (DPO) d'in'li PROPERTY MANAGEMENT joignable par courrier électronique à l'adresse suivante : dpoinlipm@inli.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO - in'li PM, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex.

Pour en savoir plus sur les traitements opérés par in'li PROPERTY MANAGEMENT sur vos données, consultez la Politique de protection des données qui vous est remise en même temps que le bail. Vous pourrez la retrouver sur le site internet inlipm.fr.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES D'IN'LI PROPERTY MANAGEMENT

Objectif de la Politique ?

Dans le cadre de son activité de gestion pour le compte de tiers, in'li PROPERTY MANAGEMENT est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives aux candidats à un logement et aux locataires.

Soucieuse de construire avec vous une relation de confiance durable et respectueuse de vos droits et libertés, in'li PROPERTY MANAGEMENT s'engage en matière de protection des données à caractère personnel.

L'objectif principal de cette Politique est de regrouper en un format concis, transparent, compréhensible et aisément accessible les informations concernant les traitements des données vous concernant, mis en œuvre par in'li PROPERTY MANAGEMENT. La présente Politique vous permettra de comprendre les conditions dans lesquelles vos données sont traitées, ainsi que de connaître vos droits à cet égard et de pouvoir les exercer de manière efficace.

Qui sommes-nous ?

in'li PROPERTY MANAGEMENT est une filiale à 100% de la société in'li, elle-même filiale du groupe Action Logement, acteur de référence depuis plus de soixante ans dans le secteur du logement social et du logement intermédiaire en France.

in'li PROPERTY MANAGEMENT a pour objet principal la gestion d'immeubles appartenant à des personnes physiques ou morales. En cette même qualité, in'li PROPERTY MANAGEMENT a vocation à administrer des portefeuilles de valeurs mobilières et à gérer tous biens mobiliers, ainsi que des sociétés immobilières.

Délégué à la protection des données

in'li PROPERTY MANAGEMENT a désigné un Délégué à la protection des données à caractère personnel ou "Data Protection Officer" (DPO). Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : dpoinlipm@inli.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO - in'li PM, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex

Ce Délégué à la protection des données est en charge de conseiller, informer et contrôler le respect de la réglementation en matière de données à caractère personnel, et notamment de répondre à vos demandes d'exercice de droits relatives à vos données.

Une collecte loyale et transparente

Dans un souci de transparence, in'li PROPERTY MANAGEMENT prend soin d'informer les candidats, les occupants de bonne foi et les locataires de chacun des traitements qui les concernent à charge pour eux de porter à la connaissance des personnes déclarées comme vivant à leurs foyers la Politique de protection des données objet de la présente annexe.

Le principe de finalité

Lorsque in'li PROPERTY MANAGEMENT est amenée à traiter des données, elle le fait pour des finalités spécifiques : chaque traitement de données mis en œuvre poursuit une finalité légitime, déterminée et explicite.

Un traitement de données proportionné

Pour chacun des traitements mis en œuvre, in'li PROPERTY MANAGEMENT s'engage à ne collecter et n'exploiter que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

in'li PROPERTY MANAGEMENT veille à ce que les données soient, si nécessaire, mises à jour et à mettre en œuvre des procédés pour permettre l'effacement ou la rectification des données inexactes.

Les données à caractère personnel que nous traitons

Dans le cadre des traitements de données à caractère personnel dont les finalités vous seront présentées ci-après, in'li PROPERTY MANAGEMENT collecte et traite les catégories de données suivantes : Etat civil, vie personnelle et vie professionnelle, informations financières, économiques et fiscales, ainsi que des données de connexion et des données de localisation.

in'li PROPERTY MANAGEMENT peut être amenée à disposer d'informations liées à la santé ou au handicap dans le cadre d'évaluations sociales, d'aménagement spécifique du logement ou encore en cas de dommage corporel causé à un locataire/occupant ou à un tiers dans le cadre d'un sinistre affectant le logement. Dans ce cadre, lorsque cela sera nécessaire elle demandera préalablement à la collecte de telles données le consentement de la personne.

in'li PROPERTY MANAGEMENT ne traite pas de données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions Politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou encore l'appartenance syndicale, ni de données génétiques ou biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique.

Lorsque la collecte des données est rendue obligatoire pour l'octroi d'un logement, ou pour répondre à des obligations légales ou réglementaires, la personne concernée en sera informée. Les conséquences d'un défaut de réponse lui seront précisées.

Il est également précisé que les données à caractère personnel communiquées par-vous même à in'li PROPERTY MANAGEMENT pourront servir à mettre à jour les données déjà détenues par in'li PROPERTY MANAGEMENT pour les mêmes finalités que celles poursuivies initialement.

Les informations détenues par in'li PROPERTY MANAGEMENT dans le cadre des contrats en cours pourront être utilisées dans le cadre de l'examen de toute nouvelle demande de logement en particulier en cas de mobilité.

L'origine des données que nous traitons

Les données personnelles déclaratives

Il s'agit des données personnelles que vous fournissez dans le cadre de :

- La candidature pour l'attribution d'un logement ;
- La conclusion d'un contrat de bail ;
- Des interactions que vous pouvez avoir avec nos services via les réseaux sociaux ;
- La déclaration d'un sinistre ;
- La prise de contact avec nos services et nos prestataires que ce soit par téléphone, courrier ou mail ;
- La prise de contact via notre site internet et extranet ;
- Les réponses à des enquêtes de satisfaction et à celles imposées par la réglementation ;

- La participation à une animation comme une opération de jeu ou une réunion ;
- La gestion locative et patrimoniale des logements et de leurs accessoires y compris la sécurité et la tranquillité résidentielle ;
- La gestion des relations avec les réservataires des logements ;
- Le suivi des impayés.

Les données personnelles générées par votre activité

L'exécution de votre contrat de bail génère des données vous concernant comme par exemple le solde, le quittancement etc...

Les données personnelles inférées ou dérivées

Certaines données sont générées et/ou calculées à partir des deux premières catégories de données, comme la note de score permettant une aide à la sélection des candidatures (note calculée à partir des éléments d'informations déclaratives fournies constituant une aide à la décision pour l'attribution d'un logement).

Les données personnelles vous concernant provenant de tiers

Les données personnelles peuvent également provenir :

- De nos partenaires, Mairies, Préfectures, Réservataires, Caisses d'Allocations Familiales notamment ;
- De nos prestataires sous-traitants avec qui nous avons conclu un contrat pour qu'ils interviennent pour notre compte comme par exemple : les prestataires d'enquête, les entreprises de maintenance et d'exploitation.

Les bases juridiques et les finalités de nos traitements de données

En tant qu'administrateur de biens pour le compte du propriétaire dans le cadre de mandat de gestion qui lui a été confié, in'li PROPERTY MANAGEMENT met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant les locataires ayant pour principales finalités et bases juridiques suivantes :

Base juridique du traitement	Finalités
L'exécution d'un contrat (lorsque le traitement est nécessaire à la bonne exécution d'obligations contractuelles ou à l'exécution de mesures précontractuelles)	<ul style="list-style-type: none"> - L'enregistrement, l'instruction et la gestion des demandes de logements en accession ; - La vente et la sécurisation des opérations d'accession ; - Le suivi des opérations en accession ; - La gestion, le suivi et l'organisation des ventes de logements ; - La gestion et le suivi des demandes de logement ; - L'instruction des candidatures à un logement ; - L'aide à la décision en matière d'attribution (scoring/cotation de la demande/classement) ; - L'attribution d'un logement à un locataire candidat ; - L'organisation des visites avant la conclusion du bail ; - La gestion et le suivi de l'exécution du contrat ; - La gestion et le suivi du quittancement ; - La gestion et le suivi des attestations d'assurance ; - La gestion et le suivi des copropriétés ; - L'organisation, la gestion et le suivi des autorisations d'accès à l'extranet client (authentification, gestion des comptes) ; - La gestion du contentieux, du précontentieux et l'exécution des décisions de justice ; - La gestion des troubles du voisinage ; - Les enquêtes avant travaux ;

	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et le suivi des travaux ; - La gestion et le suivi des réclamations ; - La gestion et le suivi des travaux, en ce compris la communication des coordonnées nécessaires pour permettre les interventions rendues nécessaires dans le logement et la prise de rendez-vous ; - La gestion du contrôle des accès aux résidences ; - La gestion et le suivi des régularisations des charges ; - La gestion et le suivi des impayés et du recouvrement ; - La gestion et le suivi des états des lieux et des préavis ; - La gestion et le suivi des sinistres ; - La gestion et le suivi des mutations de logement et des désistements.
<p>Le respect des obligations légales imposées à in'li PROPERTY MANAGEMENT en tant qu'administrateur de biens pour le compte d'un propriétaire-bailleur de logement intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enquêtes obligatoires et celles imposées par la réglementation ; - La gestion des droits des personnes et des oppositions ; - La gestion et le suivi de l'adaptation des logements ; - L'exécution des obligations légales et réglementaires à la charge du bailleur ; - La comptabilité ; - L'exécution des décisions de justice ayant une incidence sur un lieu de résidence, telles que les décisions ordonnant l'éloignement d'un résident ou un relogement en urgence.
<p>Les intérêts légitimes poursuivis par in'li PROPERTY MANAGEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les statistiques, le reporting sur occupation du parc ; - La communication institutionnelle ; - La réalisation de diagnostics, de reporting, de statistiques et d'audit ; - Le suivi et la gestion de la qualité ; - Les enquêtes de satisfaction ; - La prospection commerciale pour la vente de logements, la location des logements vacants ainsi que pour des services et offres complémentaires au logement, l'animation notamment commerciale, campagnes marketing ; - La gestion des sites institutionnels ; - L'analyse statistique de la fréquentation et de la mesure d'audience des sites et applications mobiles ; - La gestion et le suivi des contacts avec les visiteurs des sites et des locataires ; - La vidéosurveillance à des fins de sécurité et pour maintenir la tranquillité des lieux ; en ce compris la télésurveillance des abords et de tout ou partie des parties communes de la résidence ; - L'écoute et l'enregistrement des conversations téléphoniques à des fins de suivi et d'amélioration de la qualité ; - La gestion locative et technique du patrimoine ; - La gestion et le suivi des réclamations ; - L'animation jeu concours locataires ; - La collaboration avec les partenaires sociaux ; - Le contrôle de la cohérence et la vérification des pièces et des informations déclaratives communiquées. Ces contrôles et vérifications peuvent être réalisés au moment de l'examen de la candidature ou ultérieurement en cas de détection d'incohérence ou de découverte d'éléments qui pourraient les justifier. En cas d'incohérence, le bail pourrait ne pas être conclu. L'intérêt légitime est justifié par le respect de l'égalité de

	<p>traitement entre les candidats, l'intérêt social et la réputation d'in'li PROPERTY MANAGEMENT ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude, la préparation de la cession de logements (à l'unité ou en bloc).
Le consentement du locataire	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et le suivi de l'accompagnement social ; - La gestion et le suivi des accords à l'accompagnement social ; - La gestion des demandes sociales de locataires en difficulté ; - L'enquête sociale pour mutation et l'accompagnement particulier ; - La dématérialisation et la signature électronique.

Les destinataires de vos données

Les données à caractère personnel collectées, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à in'li PROPERTY MANAGEMENT en sa qualité de responsable du traitement.

En outre, in'li PROPERTY MANAGEMENT veille à ce que seules des personnes habilitées puissent avoir accès à vos données pour le besoin de leurs missions.

Vous êtes informé(e) que vos données peuvent faire l'objet d'une communication aux services institutionnels, aux partenaires sociaux, aux différentes sociétés in'li, aux sociétés Action Logement Services et Action Logement Immobilier et à leurs filiales, à nos partenaires contractuels, aux propriétaires des immeubles et les éventuels asset managers en charge de la gestion stratégique des immeubles, ainsi qu'à nos prestataires, chacun pour ce qui les concerne et aux autorités légalement habilitées à les connaître, aux organismes du logement représentatifs du logement intermédiaire, aux réservataires.

En cas de cessation du mandat de gestion confié à in'li PROPERTY MANAGEMENT ou de cession d'un bien immobilier géré par in'li PROPERTY MANAGEMENT, les données locataires sont susceptibles d'être transmises au nouveau bailleur et/ ou nouvel administrateur de bien afin d'organiser, de préparer et d'assurer la reprise des engagements pris au titre du bail.

Par ailleurs, in'li PROPERTY MANAGEMENT peut transmettre vos coordonnées afin de permettre à certains prestataires (entretien, travaux etc...) d'intervenir dans vos logements.

Ces destinataires n'ont accès à vos données que pour les finalités poursuivies au moment de leur collecte. Ils n'agissent que sur instruction d'in'li PROPERTY MANAGEMENT, responsable de traitement et ils sont tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité qu'in'li PROPERTY MANAGEMENT.

Les transferts de vos données

in'li PROPERTY MANAGEMENT veille à ne pas effectuer de transfert de vos données vers des pays ou organismes situés en dehors de l'Union Européenne.

Si toutefois, in'li PROPERTY MANAGEMENT devait avoir besoin de transférer vos données en dehors de l'Union Européenne, elle ne le ferait qu'après avoir pris les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité de vos données à caractère personnel équivalent à celui proposé au sein des états membres de l'Union Européenne.

Les durées pour lesquelles nous conservons vos données

in'li PROPERTY MANAGEMENT fait en sorte que les données soient conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées seulement pendant une durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles nous les collectons.

Profilage, scoring

Les catégories suivantes de données (données économiques et financières, données familiales, données professionnelles et situation personnelle) sont communiquées lors de votre demande et sont utilisées par in'li PROPERTY MANAGEMENT afin de réaliser un score d'aide à la sélection des candidatures. Il s'agit de déterminer une cotation de la candidature pour aider à la sélection et établir un classement des candidatures à partir de critères objectifs.

La cotation de la candidature permet une instruction des dossiers par la mise en place d'une hiérarchisation des candidatures sur la base de critères objectifs, réduisant la part d'appréciation subjective.

La cotation des candidatures est un système qui permet de réaliser un classement sur un périmètre de logements définis en attribuant des points selon des critères prédéfinis et priorisés. Le demandeur candidate sur le logement de son choix.

La sélection s'opère en fonction du nombre de points obtenus pour chaque dossier avant de donner lieu à l'appréciation dans le cadre d'une revue de dossier chargée de prendre la décision d'attribution.

Il ne s'agit pas d'attribuer automatiquement des logements. Dans tous les cas la décision sera prise par le personnel compétent d'in'li PROPERTY MANAGEMENT. La cotation a juste pour objectif d'établir un premier classement des candidats.

La sécurité de vos données

in'li PROPERTY MANAGEMENT accorde une importance particulière à la sécurité de vos données à caractère personnel.

in'li PROPERTY MANAGEMENT met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à mettre en place et maintenir un niveau de sécurité le plus adapté au regard des risques qu'il a identifiés : cette sécurité a notamment pour objectif d'empêcher que les données personnelles ne soient altérées, endommagées ou divulguées de façon non autorisée à des tiers.

Lors de l'élaboration et de la conception, ou lors de la sélection et de l'utilisation des différents outils permettant le traitement de vos données à caractère personnel, in'li PROPERTY MANAGEMENT s'assure que ces derniers offrent un niveau de protection adéquat des données traitées.

in'li PROPERTY MANAGEMENT met ainsi en œuvre des mesures respectueuses des principes de protection dès la conception et de protection par défaut des données traitées. A ce titre, in'li PROPERTY MANAGEMENT recourt à des techniques de pseudonymisation et/ou de chiffrement des données lorsque cela s'avère nécessaire et possible.

Pour les traitements les plus sensibles ou à risque, in'li PROPERTY MANAGEMENT procède à une analyse d'impact préalable afin de documenter le niveau de sécurité et déployer les garanties nécessaires.

En cas de recours à un prestataire, in'li PROPERTY MANAGEMENT ne lui communique des données à caractère personnel qu'après avoir obtenu de ce dernier un engagement et des garanties sur sa capacité à répondre à ces exigences de sécurité et de confidentialité.

Dans le respect de ses obligations légales et réglementaires, in'li PROPERTY MANAGEMENT conclut avec ses sous-traitants des contrats définissant précisément les conditions et modalités de traitement des données personnelles par ces derniers.

in'li PROPERTY MANAGEMENT effectue régulièrement des audits de ses propres services afin de contrôler la bonne application opérationnelle des règles relatives à la sécurité des données.

Les droits qui vous sont reconnus

Votre droit d'accès

in'li PROPERTY MANAGEMENT est soucieuse du respect des droits qui vous sont accordés dans le cadre des traitements de vos données à caractère personnel mis en œuvre.

Lorsque vos données font l'objet d'un traitement, vous disposez du droit de demander à in'li PROPERTY MANAGEMENT d'y accéder :

L'exercice du droit d'accès vous permet d'obtenir et vérifier les données qu'un organisme détient sur vous. Il permet également de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer.

L'organisme auprès duquel vous demandez votre « droit d'accès » devra être en mesure de vous faire parvenir une copie des données qu'il détient sur vous dans un format compréhensible.

L'organisme peut vous demander de joindre tout document permettant de prouver votre identité (ex. copie de pièce d'identité).

Ce droit d'accès peut s'exercer par voie électronique ou par courrier.

L'accès à ce droit est gratuit. Dans certains cas, des frais raisonnables liés au traitement de votre dossier pourront vous être demandés.

Votre droit à la rectification de vos données

Vous avez la possibilité de demander à in'li PROPERTY MANAGEMENT que vos données personnelles, soient rectifiées, complétées si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Votre droit à l'effacement de vos données

Vous pouvez demander à in'li PROPERTY MANAGEMENT l'effacement de vos données à caractère personnel lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- Vous retirez le consentement préalablement donné ;
- Vous vous opposez au traitement de vos données lorsqu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- Le traitement de données n'est pas conforme aux dispositions de la législation et de la réglementation applicable.

Votre attention est attirée sur le fait que le droit à l'effacement des données n'est pas un droit général et qu'il ne pourra être exercé que si un des motifs prévus dans la réglementation applicable est présent.

Ainsi, si aucun de ces motifs n'est présent, in'li PROPERTY MANAGEMENT ne pourra répondre favorablement à votre demande. Tel sera le cas si in'li PROPERTY MANAGEMENT est tenu de conserver vos données en raison d'une application légale ou réglementaire ou pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice.

Votre droit à la limitation des traitements de vos données

Vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles dans les cas prévus par la législation et la réglementation.

Votre droit d'opposition aux traitements de vos données

Vous disposez du droit de vous opposer, à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel dont la base juridique est l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement (cf ci-dessus).

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, nous veillerons à ne plus traiter vos données à caractère personnel dans le cadre du traitement concerné sauf si in'li PROPERTY MANAGEMENT démontre avoir des motifs légitimes et impérieux pour maintenir ce traitement. Ces motifs devront être supérieurs à vos intérêts et à vos droits et libertés ou le traitement se justifier pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous disposez du droit de vous opposer à la prospection commerciale ainsi qu'au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection.

Notamment, en matière de prospection commerciale, il est rappelé que vous pouvez vous opposer à recevoir de la prospection par voie postale ou par téléphone de la part d'in'li PROPERTY MANAGEMENT et de ses partenaires.

Vous êtes informé qu'in'li PROPERTY MANAGEMENT pourra recourir à de la prospection par voie de courrier électronique (sms, mms, email) si vous avez donné votre accord. Vous pouvez à tout moment vous y opposer en cliquant sur le lien se trouvant dans l'email qui vous a été envoyé ou en envoyant stop au numéro figurant dans le message reçu.

Votre droit à la portabilité de vos données

Le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles.

Ce droit s'applique si ces trois conditions sont réunies :

- Le droit à la portabilité est limité aux données personnelles fournies par la personne concernée ;
- Il ne s'applique que si les données sont traitées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont donc pas concernés) et sur la base du consentement préalable de la personne concernée ou de l'exécution d'un contrat conclu avec la personne concernée ;
- L'exercice du droit à la portabilité ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers, dont les données se trouveraient dans les données transmises suite à une demande de portabilité.

Votre droit de retirer votre consentement

Lorsque les traitements de données mis en œuvre par in'li PROPERTY MANAGEMENT sont fondés sur votre consentement, vous pouvez le retirer à n'importe quel moment. in'li PROPERTY MANAGEMENT cessera alors de traiter

vos données à caractère personnel sans que les opérations antérieures pour lesquels vous aviez consenti ne soient remises en cause.

Votre droit d'introduire un recours auprès de la CNIL

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de vos échanges avec in'li PROPERTY MANAGEMENT, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) (située au 3 place de Fontenoy 75007 Paris) sur le territoire français et ce sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel.

Votre droit de définir des directives post-mortem

Vous avez la possibilité de définir des directives particulières relatives à la conservation, l'effacement, la communication de vos données personnelles après votre décès, auprès de nos services selon les modalités ci-après définies. Ces directives particulières ne concerneront que les traitements mis en œuvre par nos soins et seront limitées à ce seul périmètre.

Les modalités d'exercice de vos droits

Tous les droits énumérés ci-avant peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante : dpoinlipm@inli.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO in'li PM, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 Paris La Défense cedex.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devrez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur celle-ci, in'li PROPERTY MANAGEMENT pourra vous demander de fournir des informations supplémentaires apparaissant nécessaires à votre identification, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

En cas de demande imprécise ou de pièces manquantes, in'li PROPERTY MANAGEMENT pourra vous demander des éléments complémentaires pour pouvoir vous répondre dans le délai légal applicable.